

1.

Débitrice: Autodiffusion DS SA, ch. du Marais 4,  
1032 Romanel s/Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 18.11.2004
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 17.01.2005
4.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-  
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-  
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais  
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation  
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But: commerce de véhicules, notamment acci-  
dentés et d'occasion, et de pièces mécaniques; travaux de  
carrosserie.

Office des faillites de Lausanne  
1014 Lausanne
- (00092103)